



Région Centre-Val de Loire

Département du Loiret

Commune de DOUCHY MONTCORBON

**Enquête publique unique relative à la demande
de permis de construire d'une centrale
photovoltaïque au sol.**

**CONCLUSIONS et AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le porteur du projet est OX2 France une société suédoise spécialisée dans la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable terrestre, solaire ou éolienne.

Cette enquête publique unique porte sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Douchy-Montcorbon.

Il s'agit de l'implantation et de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « dépendances des grues » sur la commune de Douchy-Montcorbon. Sur ce site, le projet de l'exploitant qui est déjà éleveur (porcin, volaille), souhaite se développer et se diversifier par la création d'un nouvel atelier varier ses revenus et anticiper les évolutions réglementaires. Cela consiste par la mise en place d'une troupe ovine sur les surfaces concernées, les ovins pourront pâturer librement sous ces panneaux dans une surface close.

Au niveau environnemental, l'implantation, sur un terrain vallonné, de 11 hectares amène à des vues plongeantes sur le site et les remarques du voisinage sont compréhensibles.

Il n'y a pas d'avis défavorable de la part des personnes publiques consultées et le Maire ainsi que son conseil municipal sont favorables au projet.

Ont été déposées 16 Contributions sur le registre papier dont :

- 12 Avis favorables.
- 2 Avis défavorables.
- 2 Avis réservés.

L'enquête a été close le lundi **19 décembre 2022**, la mention correspondante a été portée sur le registre d'observation de l'enquête.

Un procès-verbal des observations a été remis au demandeur le mercredi **21 décembre 2022**. Le mémoire en réponse a été reçu le **mercredi 4 janvier 2023**.

Synthèse des avis défavorables ou réservés :

- *L'implantation de haie, voire de merlons, semble être indispensable sur la totalité du périmètre des panneaux afin de minimiser la pollution visuelle des riverains et limiter le risque d'éblouissement.*
- *Quel impact sur les biens.*
- *Durée de vie des panneaux et recyclage ?*
- *Risque d'envol des panneaux si tempête violente ? (Ancrage des panneaux).*
- *Le changement de destination de terres agricoles produisant de la nourriture en surfaces en produisant de l'électricité, l'enjeu actuel n'est pas produire plus, mais d'être sobre. Investissons les friches industrielles, toitures et autres espaces.*
- *Nous sommes inquiets quant à la facilité d'accès par les pompiers et la rapidité de mise en œuvre de leurs actions pour protéger notre exploitation en cas d'incendie. Nos animaux, logés dans les bâtiments et présents sur les parcelles mitoyennes seraient en danger immédiat en cas d'incendie.*
- *Le projet ne semble pas abouti concernant les choix techniques et stratégiques en lien avec la production ovine : pas de race définie, pas de débouchés clairement identifiés, pas de stratégie de reproduction, pas de calibrage de la charge de travail.*
- *La surface prévue pour le pâturage est, semble-t-il, inadéquat au regard du dimensionnement prévu pour la troupe.*
- *Si le projet était amené à évoluer, nous serions prêts à contribuer à la réflexion mise en œuvre et à proposer des évolutions comme, par exemple, la valorisation du peu d'herbe produit sous les panneaux pour faire pâturer nos brebis.*

Conclusions

Il est bien que ce projet prenne place au sein de terrains privés enserrant le hameau des « Grues ». La surface concernée abrite déjà une activité agricole céréalière et permet de la diversifier et la pérenniser.

Selon le PLU en vigueur sur le territoire étudié, les parcelles impactées par le projet sont classées en zone agricole et une activité agricole est actuellement présente sur ces surfaces. La condition de localisation est donc remplie.

Une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage assure un maintien de l'intégrité et de la qualité de la nappe phréatique.

Positivement, ce jeune porteur de projet exploitant déjà des activités d'élevage sur d'autres sites souhaite dynamiser son activité par la mise en place d'un atelier de l'ordre de 250 brebis, représentant un potentiel de 498 agneaux.

Au niveau environnemental, cette activité permet de réduire les épandages d'engrais et supprime les traitements phytosanitaires et herbicides.

Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est répertoriée dans la commune du projet. Aucun risque majeur n'est identifié.

J'ai bien noté le respect de l'archéologie préventive.

J'estime que la crainte liée au risque d'incendie est parfaitement fondée, il faut absolument une personne en permanence sur place, pour surveiller l'activité et entretenir la végétation dans le périmètre clôturé. L'élevage de l'exploitation voisine est à moins de 200 mètres et légèrement surélevé, en cas de problème, la réaction doit être quasiment immédiate.

Avis du commissaire enquêteur

- Le dossier mis à la disposition du public est détaillé et clair.
- L'enquête s'est déroulée selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sans incident dans des conditions matérielles satisfaisantes.
- La publicité répond aux dispositions règlementaires.
- Les engagements pris par le maître d'ouvrage démontrent sa volonté de respecter les contraintes environnementales.
- L'étude d'impact montre la bonne prise en compte des enjeux environnementaux ;
- J'estime que ce projet de création sur la commune de Douchy-Montcorbon correspond aux objectifs nationaux, il s'inscrit bien dans un contexte mondial de lutte contre les gaz à effet de serre.
- Le projet tel qu'il est soumis à enquête publique, respecte l'environnement et présente un intérêt indéniable pour la production d'énergie renouvelable, et le développement économique dans une perspective de développement durable dans le respect de l'environnement.
- Il permet de pérenniser une exploitation agricole, le demandeur, exploitant déjà des activités d'élevage sur d'autres sites, souhaite dynamiser son activité par ce projet.

J'é mets deux réserves :

- 1. Reprendre l'intégration paysagère en maximisant, autour du site, des plantations limitant les impacts visuels pour le voisinage.**
- 2. Compléter l'étude, concernant des risques d'incendie, au profit de l'élevage extrêmement proche (<200m>. La lutte serait compliquée par la présence d'énergie électrique, n'oublions pas que sous les panneaux il y aura une végétation qui peut s'enflammer.**

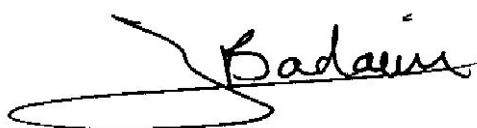
Sur la base de tous ces éléments, j'é mets un

AVIS FAVORABLE

à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de DOUCHY MONTCORBON.

Versions numériques et papiers remises en Préfecture du Loiret, 181 rue de Bourgogne, à Orléans le mardi 9 novembre 2021.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Badaire', with a large, sweeping underline that loops back to the left.

Michel BADAIRE